

# COMPTE RENDU

## de la réunion ordinaire du Conseil Municipal de Châteauneuf-sur-Cher du 12 Décembre 2017

---

L'an deux mil dix-sept le six décembre, Nous William PELLETIER, Maire de Châteauneuf-sur-Cher, avons convoqué individuellement chacun des membres du Conseil Municipal à siéger à la mairie de Châteauneuf-sur-Cher, lieu ordinaire de ses séances, le douze décembre deux mil dix-sept.

Le douze décembre deux mil dix-sept à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Châteauneuf-sur-Cher, convoqué le six décembre deux mil dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur William PELLETIER, Maire.

Conformément à l'article L2121-18 du code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents M. William PELLETIER, Mmes Marie-Christine SOUPIZET, M. Gilles COMBAUD, Mmes Ghislaine CHAPIER, Nadine BLANCHARD, Annick FORGEAT, MM Denis JOUANIN, Rémy DESBOIS, Mmes Florence PIERRE, Elisabeth GUERIN, MM François GAMBAGE, Nicolas BROQUEREAU.

Étaient excusés MM. Pascal LANDOIS pouvoir à M. PELLETIER, M. Fabien BEGASSAT pouvoir à Mme GUERIN, M. Jean-Claude MAURIN

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. COMBAUD a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à dix-neuf heures.

Après lecture et adoption à l'unanimité du procès verbal de la séance du trente novembre deux mil dix-sept, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

### **Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)**

Vu le décret n°2014-513 du 20 Mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique d'Etat, Monsieur le Maire propose d'instaurer le RIFSEEP avec effets à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018. Ce nouveau régime indemnitaire sera attribué aux agents stagiaires, titulaires, aux contractuels de droit public comptant minimum 12 mois d'ancienneté. Son versement sera semestriel et proratisé en fonction du temps de travail. Il sera maintenu dans la limite de trois congés de maladie ordinaire par an et suivra le sort du traitement en cas d'accident de service. Le Conseil municipal décide à l'unanimité, malgré l'absence de notification de l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion du Cher, de mettre en place ce nouveau régime indemnitaire à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

L'attribution du RIFSEEP sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté individuel pour chaque agent.

### **Virement de crédits lié aux travaux en régie**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de virement de crédits suivant :

#### **CREDITS A OUVRIR**

Chapitre 040 Article 2313 (Constructions)	+ 12 854 €
Chapitre 040 Article 2158 (Autres installations, matériels et outillages)	+ 3 877 €
Chapitre 040 Article 2135 (Agencements, aménagements)	+ 25 895 €
Chapitre 040 Article 2128 (Autres agencements, aménagements de terrains)	+ 2 153 €

**Affaires diverses**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une **demande de diagnostic Amiante et Plomb** pour l'ancien centre de secours a été effectuée.

En tant que Président du SICALA, M. GAMBADE apporte des précisions sur l'**extension du périmètre du SICALA** délibéré au conseil précédent.

Pour donner suite à la demande d'un riverain de la Rue de Primelles et après délibération, le Conseil Municipal **refuse à l'unanimité de vendre une dépendance** de l'immeuble situé 11 Rue de la Chaussée à Châteauneuf-sur-Cher.

Mme GUERIN rappelle la demande de Symphonie Dance concernant l'**installation d'un éclairage** dans le garage mis à leur disposition dans la cour de la Maison des Associations, ainsi que la **mise en place d'une tringle à rideaux** dans le Centre Socio Culturel au-dessus de la scène. Elle évoque également le problème de **chauffage au Centre Socio Culturel**. Il conviendrait de se rapprocher d'une entreprise pour réfléchir sur la manière d'empêcher les usagers de la salle de manipuler le thermostat. M. GAMBADE propose la mise en place d'une sonde pour réguler la température.

M. COMBAUD informe que la préparation des **colis pour les personnes âgées** est prévue le Samedi 16 Décembre 2017 au matin pour une distribution au plus tard le 21 Décembre 2017.

Les **bulletins municipaux** seront livrés le 20 Décembre 2017.

M. BROQUEREAU évoque l'**abattage** de quatre arbres au lieu-dit « L'Ile ».

M. JOUANIN signale que la mise en place de barrières fixes, pour empêcher les véhicules de stationner trop près des exposants du **marché**, ne semble pas judicieuse. Il faudrait peut-être revoir la disposition des commerces non sédentaires.

La séance a été levée à 20h30.